



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/11/01

Objet : ATTRIBUTION DES SECOURS MENSUELS AUX BÉNÉFICIAIRES DU C.C.A.S POUR LE 1^{er} TRIMESTRE 2024.

Nombre de membres : 17

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à 18 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la mairie.

Sous la présidence de Mme DHAUSSY, vice-présidente du C.C.A.S

Étaient présents : MME DHAUSSY / MME CAMPHIN / MME BRENET / M. GABET / MME HÉBERT / MME FLAMEY / M. BIRÉE / MME MASCHIO / M. DUJARDIN / MME JOUET

Étaient représentés : M. BLONDIAUX (procuration à MME DHAUSSY)
MME GABET (procuration à M. GABET)
MME MARÉCHAL (procuration à Mme CAMPHIN)
M. BRENET (procuration à MME BRENET)

Étaient absents : M. MEDJAHED / MME DOLEZ / M. MOREAU

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Après avoir entendu la présentation par Madame la Vice-Présidente des dossiers des ayants-droits (renouvellements, sorties, entrées) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'attribuer les aides alimentaires suivantes pour le 1er trimestre 2024 :

1er Trimestre 2024	
TOTAL DES DEMANDES	
Total des dossiers	19 dossiers dont 10 nouveaux
TOTAL DES DOSSIERS RETENUS	
Catégorie Célibataires	6 dossiers dont 4 nouveaux
Catégorie Ménages	4 dossiers dont 0 nouveau
TOTAL DES DOSSIERS REJETES	
Rejets	4 dossiers dont 3 nouveaux
DOSSIERS NON RETENUS POUR NON PRÉSENTATION	
Non présentés	5 dossiers dont 3 nouveaux

Ces secours seront versés mensuellement au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du C.C.A.S

Le Maire, Président du C.C.A.S

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

**Mme DHAUSSY,
Vice-Présidente du C.C.A.S**



Signature of Mme DHAUSSY, Vice-Présidente du C.C.A.S, next to the official seal of the C.C.A.S. de La Sentinelle.

Le(la) secrétaire de séance,



Signature of the secretary of the meeting.